



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2019 - 65		
Avis direct (expert délégué) Date : 11/12/2019	Objet : Réhabilitation d'un centre thermal et aquatique avec impact sur l'Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>) à Nancy (54)	Avis : favorable

Contexte

La présente demande de dérogation vise à encadrer les impacts du projet de réhabilitation d'un parc thermal et aquatique à Nancy, dans le département de la Meurthe et Moselle (54). Elle est déposée par la SASU Grand Nancy Thermal Développement et porte sur l'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*).

Le projet consiste en la réhabilitation d'un complexe thermal et aquatique existant. Il vient s'implanter sur un site existant et partiellement déjà exploité au cœur de la ville de Nancy et représente une surface de 4,3 h.

Les impacts de ce projet de réhabilitation consistent principalement en :

- un risque de destruction d'individus en phase travaux,
- la destruction d'une partie des habitats utilisés par l'espèce en période d'hivernage et en période d'estivage (aire de repos).

Des mesures visant à limiter et en dernier lieu à compenser les impacts du projet sur l'Alyte et ses habitats sont proposés dans le dossier de demande.

Questions au CSRPN

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) dans son aire de répartition naturelle ?
- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ?

Supports de réflexion

- Cerfa
- Courrier du pétitionnaire
- CV Herpétologue
- Dossier de demande
- Courrier saisine CSRPN

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Les propositions de réduction de l'impact des travaux (protections, crapaudrome, passes à sens unique...) semblent très bien adaptées à l'écologie de l'Alyte tout comme les mesures compensatoires et ne remettent pas en cause la population et les cycles biologiques de l'espèce.

Pour les suivis écologiques, il serait plus utile de se rapprocher de l'association locale et impliquée en la matière, la commission amphibiens-reptiles du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine.

Avis du CSRPN

Le CSRPN se tient à disposition du maître d'ouvrage et de la DREAL pour une réunion de coordination et faire avancer au plus vite ce dossier.

Au vu des mesures de réduction et de compensation permettant le maintien de cette remarquable population d'Alytes, l'avis est favorable.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line extending to the right.